
La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Nominations ecclésiastiques. — V Correspondance romaine. — VI Règles pour l'observation du carême. — VII Chronique. — VIII Société d'une messe. — IX Pensées de carême. — X Avis officiel.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 23 février

Fête de S. Mathias.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 23 février

Messe du II dim. de Carême, *semi-double privilégiée*; 2e or. *A cunctis*, 3e *Omnipotens*; préf. du Carême. — I vêpres de S. Mathias (du 24), 2e cl. mém. du dim.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 2 mars

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennités des titulaires de Saint-Mathias et de Saint-Alexandre.

J. S.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

- M. l'abbé J.-L. Gaudet, curé de Saint-Constant ;
- M. l'abbé C. Laforce, curé de l'Acadie.
- M. l'abbé C.-A. Lamarche, aumônier chez les Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, à Hochelaga ;
- M. l'abbé P. Labrèche, aumônier chez les Religieuses du Sacré-Cœur, au Sault-au-Récollet.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 22 janvier 1902.



A fête de sainte Agnès a été célébrée hier, avec une pompe inaccoutumée, à sa basilique de la *via Nomentana*. Il y avait une attraction qui était presque un événement. On avait pratiqué, dans le massif qui supporte le maître-autel de la basilique, une ouverture qui allait jusqu'à la *cella* renfermant le tombeau de la vierge célèbre. On pouvait donc voir cette urne déposée il y a trois siècles par Paul V, et qui est dans un état parfait de conservation. Ce sarcophage d'argent, surmonté d'une couronne d'or enserrant deux palmes de même métal, contient les restes de sainte Agnès et ceux de sa sœur de lait sainte Emérentienne. Je dis les restes, car on a donné un certain nombre de reliques de ces saintes ; et, de plus, on sait, par le témoignage de Bosio qui assista à l'invention des deux corps au XVII^e siècle, que les deux têtes manquaient. Celle de sainte Agnès est au *Sancta Sanctorum*, et celle de sainte Emérentienne à Saint-Pierre *in Vincoli*. On n'attend plus que les ordres du cardinal Kopp, évêque de Breslau et titulaire de la basilique, pour faire l'ouverture solennelle du sarcophage et la reconnaissance solennelle de ces précieuses reliques. Elles seront ensuite murées sous l'autel à la place qu'elles occupent ; mais il est très probable qu'on pratiquera une confession qui, par le moyen de la traditionnelle *fenestrella*, permettra aux fidèles de vénérer ces corps en étant plus directement en relation avec eux.

— Le Vatican vient de remporter une victoire marquée dans la grosse question de Saint-Jérôme-des-Eslavons. A l'étranger on ne peut pas, comme à Rome, apprécier cet incident à sa juste valeur ; mais il en avait une considérable. Toute la question romaine était de nouveau soulevée, et on en arrivait à dénier au Souverain-Pontife le droit de légiférer sur des œuvres pies, qui n'ont germé et ne se sont

développées que par sa puissance et en se soumettant à ses décrets. Pendant que tous les journaux vomissaient chaque matin des torrents d'injures contre le Vatican, le Vatican restait muet. Il ne faisait rien, ne disait rien, c'était vraiment la tactique de *Fabius cunctator*, et elle a triomphé. Mais voici qu'elle gagne une nouvelle victoire tout-à-fait inattendue.

— Les fameux Dalmates étaient sous la direction du comte Tito Alacevich, qui avait fait de l'affaire sa chose. C'était lui qui avait soufflé à travers toutes les rédactions des journaux des articles enflammés. Il défendait, lui Dalmate, l'Italie et ses droits, et dressait la bannière de son pays, trois têtes de léopards sur fond bleu, en face de l'Autriche et du Vatican. C'était sublime ! Hélas ! pour lui, c'était simplement grotesque. Le comte Alacevich, après avoir lancé la presse, le gouvernement, fait mouvoir la magistrature, négocia en secret avec l'Autriche, envoya des suppliques à l'empereur, et ses fiers léopards s'inclinèrent piteusement devant l'aigle à deux têtes. La question de Saint-Jérôme était résolue par la retraite des demandeurs.

— Le comte espérait que son double jeu échapperait à l'attention de la presse ; mais il a été découvert, et les journaux qui l'avaient le plus appuyé sont devenus les plus furieux contre lui, l'accusant de palinodie, de trahison, d'ignorance et autres aménités de ce genre. Alacevich voulut recourir à un jury d'honneur ; mais le syndicat des correspondants étrangers le raya de ses membres, et l'Association de la Presse italienne vient de suivre le même exemple. Il ne manquait plus au comte que d'être renié par ses compagnons de champ de bataille. Les Dalmates, qu'il entraîna une après-midi à l'assaut de l'hospice de Saint-Jérôme-des-Esclavons, déclarent dédaigneusement ne plus vouloir entendre parler de lui. Triompher de ses ennemis est bien ; mais faire disparaître ses ennemis sous le mépris public est mieux, et telle est la victoire qu'a remportée le Vatican.

— On sait que les jardins du Vatican, très protégés contre la

campagne par les murs d'Urbain VIII, ne le sont du côté de la ville que par un mur de peu de hauteur qui termine la rue Scaccia. La *Zecca*, ou Hôtel des Monnaies, est bâtie précisément sur cette rue et entre comme un coin dans les jardins. Il serait trop long de dire comment on oublia en 1870 de fermer la porte qui conduisait à ce bâtiment, et comment, grâce à cet oubli, les Italiens purent s'emparer de trois millions de matières d'or et d'argent qui se trouvaient à la *Zecca*, et des coins de toutes les monnaies pontificales depuis Martin V (en 1415). Bien plus, ce sont les eaux du Vatican qui fournissent à la *Zecca* la force motrice ; et quand le pape a voulu faire son usine hydro-électrique, il a été limité dans la hauteur de la chute, précisément par la servitude dont elle était grevée en faveur de l'Hôtel des Monnaies.

Petit à petit, Léon XIII a acheté pour lui, ou a fait acheter par des communautés religieuses, tous les lots à vendre qui se trouvaient dans le périmètre qui sépare les jardins du Vatican de la basilique de Saint-Pierre. Il ne restait plus que la *Zecca*, qui fait partie presque des jardins, mais est occupée de fait par le gouvernement italien.

— Si le Souverain-Pontife désirait la racheter, le gouvernement italien n'était pas éloigné de la vendre. En effet, par sa position à une des extrémités de Rome, elle est d'un accès difficile. De plus, elle est vraiment par trop petite, les ouvriers y sont les uns sur autres. Et il n'y a pas de possibilité de l'agrandir, enserrée qu'elle est de tous les côtés, soit par les jardins du Vatican, soit par des propriétés du Souverain-Pontife. Le ministre du Trésor a d'ailleurs à l'extrémité opposée de la ville, près de son ministère, de grands immeubles vides dont il ne savait trouver l'emploi, et où il logerait son Hôtel des Monnaies comme il convient à l'importance de ses services. Il paraît qu'une entente va se faire et que le Vatican va rentrer en possession de la *Zecca*. Seulement il devra l'acheter, et le gouvernement italien ne lui rendra pas les 3.000.000 francs qu'il y a pris.

— On prête au Souverain-Pontife un autre plan plus considérable :

il consisterait à fermer complètement la cité léonine jusqu'à la porte Cavalleggeri, en laissant celle-ci libre. Ce serait alors tout un petit quartier qui se trouverait jouir des privilèges du Vatican. Mais il faut observer que ce ne seront pas ces quelques mètres carrés de plus qui modifieront la prison du Vatican. Le Souverain-Pontife n'y trouvera que des responsabilités nouvelles, sans avoir toujours sous la main les moyens coactifs pour y faire face. Certes, il serait souverainement désirable que le pape put redevenir souverain de Rome. Mais ce ne sera pas encore par ce moyen que Dieu dénouera l'inextricable situation que nous offre cette ville, et le bruit que l'on fera certainement autour de cette question ne vaudra point les résultats que l'on pourrait se promettre.

— Nous avons à Rome une crise municipale provenant directement de la franc-maçonnerie. En deux mots, voici l'incident. Le maire de Rome, le prince Colonna, qu'il ne faut pas confondre avec l'assistant au trône pontifical, avait été élu avec le concours des catholiques. Il s'en détacha bruyamment en faisant à la *Porta Pia*, le 20 septembre 1901, un discours italianissime. Les loges applaudirent, mais sa majorité trouva que le pacte d'union était brisé. Profitant d'un incident, les assesseurs catholiques se retirèrent, et on nomma à leur place des assesseurs libéraux. Mais la division était dans le camp d'Agramant. Quatre assesseurs libéraux ayant donné ces jours derniers leur démission, il les fallait remplacer. Une liste fut combinée, quand deux heures avant la séance le grand maître de la franc-maçonnerie italienne entra dans le bureau du prince Colonna, et exigea qu'un poste d'assesseur fut donné à un médecin qui est une des colonnes de la franc-maçonnerie à Rome. Ces exigences dérangeaient tout, mais le prince n'était pas de taille à les repousser. On arriva à la séance, et ce ne fut qu'au troisième tour que le Dr Ballori put réunir 28 voix sur 80. Le vote était légal, Ballori était assesseur. Mais le prince estima avec raison ne plus jouir de la confiance du conseil et a donné sa démission.

— On dit souvent que la franc-maçonnerie est une association philanthropique, c'est vrai. Mais cette philanthropie est tout-à-fait restreinte, c'est une société d'épaulement mutuel et tout est sacrifié à ce concept. Au fond les maçons sont tristement logiques. Ils veulent l'empire de ce monde parce qu'ils ne croient plus à l'autre. Et Satan les tient précisément par les avantages matériels qu'il leur procure et qui forment une chaîne dont la mort ravera pour l'éternité le dernier anneau.

Rome, le 30 janvier 1902.

— La question du divorce continue à passionner en Italie les esprits. De tous côtés le clergé se remue, les pétitions se signent, des télégrammes arrivent protestant contre une mesure destructive de la famille et de la société. Quand les francs-maçons ont déposé leur projet de loi, ils ne s'attendaient point à trouver une pareille résistance, aussi sont-ils décontenancés de cette attitude. Les journaux libéraux font de grands articles pour prouver que l'Eglise ayant dans un cas donné annulé le mariage de M. X. avec Mlle Y., elle admet le divorce et que d'après elle le mariage *ratum et consummatum* n'est point indissoluble. Ce sont des choses qui ne valent point la peine d'une réfutation, mais qu'il est bon de signaler pour montrer la mauvaise foi des adversaires. D'autres envoient leurs rédacteurs interviewer des cardinaux et des prélats. Cela leur donne un air d'impartialité, leur fait un article qui vaut ordinairement bien mieux que le cru du lieu, et leur permet ensuite des réponses à l'infini où ils disent d'autant plus de sottises qu'ils savent bien que l'interviewé ne les relèvera point.

— Ils ont même fait quelque chose de mieux. Une circulaire récente défend de tenir dans les églises des réunions qui n'ont pas un but exclusivement religieux. Le gouvernement a porté cette défense pour mettre un obstacle à la constitution des caisses rurales, ou associations catholiques qui se tenaient à l'église et faisaient concurrence aux chambres de travail socialistes. Or, à Biella, il y a

quelques jours, le curé annonça qu'un prédicateur viendrait à tel jour faire sur l'indissolubilité du mariage un discours suivi de la bénédiction du Saint-Sacrement. La police a défendu la réunion sous le prétexte qu'il s'agissait d'une assemblée politique. Les libéraux sont bien toujours les mêmes. Ils n'osent point persécuter la religion comme telle ; cela serait contraire aux principes de liberté dont ils se montrent si fiers. Mais pour eux toute question religieuse revêt un caractère politique, et alors ils l'interdisent. C'est en vertu de ce principe qu'en France un préfet ne saurait aller à la messe, et que M. Loubet ne met jamais officiellement, ou même d'une façon privée, le pied dans une église. Ce serait un acte réactionnaire et par conséquent politique.

— Et puisque j'en suis à la France, voici deux faits qui montrent comment ce malheureux pays va tout droit au schisme. C'est la tendance révolutionnaire. La révolution veut bien laisser la religion aux masses, car elles deviendraient trop redoutables si elles manquaient de ce frein. Mais elle veut cette religion soumise à l'Etat et, comme elle a fait en 1791, elle recommence à faire en 1902.

Le droit canon dit que le diocèse d'origine d'un prêtre est celui où était domicilié sa famille au moment de sa naissance. Pour le directeur des cultes, c'est l'endroit où on est ordonné. De là cette conséquence : un prêtre est ordonné à Rome, parce qu'il a fait son séminaire à Santa-Chiara, M. Dumay, directeur des cultes, ne reconnaît pas son ordination *comme valide*.

Pour prêcher il fallait jusqu'ici avoir la permission de l'évêque du lieu et cela suffisait. Maintenant il faut avoir en plus l'estampille ministérielle ; qui ne la porte pas ne peut prêcher, est poursuivi, et le curé qui lui a ouvert sa chaire est également poursuivi. Il y a plus. Au sanctuaire de Saint-Jean-François-Régis, à Lalouvesc, il y a des jésuites qui ne vivent plus en communauté, mais sont restés autour du tombeau de leur saint, accueillis dans des familles chrétiennes. Le préfet leur a fait défendre de confesser. Bientôt on va

leur défendre de dire la messe dans toute église publique, et il n'est pas sûr qu'on leur permette d'y prier.

— Le Souverain-Pontife se préoccupe, et à juste droit, de ce courant qui conduit au schisme. Les avertissements d'ailleurs n'avaient pas manqué. En 1880, le cardinal Bourret, alors simple évêque de Rodez, disait au Souverain-Pontife que tel était le plan des loges. Elles ne voulaient pas l'abrogation du concordat, car elles auraient donné la liberté à l'Eglise de France. Mais elles voulaient asservir cette Eglise par le moyen du concordat, et faire en France une sorte d'église russe sur laquelle l'Etat aurait une haute main. Ces avis ne furent pas alors entendus, on traita le cardinal Bourret de visionnaire. Cependant il avait raison. Et ce que nous voyons aujourd'hui n'est rien en comparaison de ce que nous verrons demain.

— Deux cardinaux sont en ce moment assez gravement malades. Le cardinal Ciasca, des Ermites de Saint-Augustin, et le cardinal Parocchi. Le premier est un orientaliste distingué et, avant son élévation à la pourpre, avait rempli avec distinction les fonctions d'interprète à la Propagande. Le second est un des plus intelligents cardinaux de Curie, celui qui joint à une mémoire merveilleuse une faculté d'assimilation vraiment prodigieuse, et une facilité de parole qui n'est point au détriment de la précision et de la clarté. Ses discours ne sont pas des sons qui font vibrer l'air, ce sont des idées qui remplissent l'âme. Et, sous ce rapport, il est à regretter que nous ne possédions pas une collection complète de ses œuvres ; ce serait une mine inépuisable pour le théologien, le philosophe et le chrétien. Espérons que la *terna*, ouverte par la mort récente du cardinal dell'Olio, ne ravira point ces deux cardinaux à l'Eglise.

DON ALESSANDRO.

REGLES POUR L'OBSERVATION DU CAREME

LES règlements qui suivent découlent des divers indulgences accordés par le Saint-Siège, relativement à l'observation du carême dans la province de Québec.

Nous les publions avec l'autorisation de Mgr l'archevêque.

Ils doivent être suivis dans tout le diocèse de Montréal.

JEUNE

1o Tous les jours du carême, depuis le mercredi des cendres inclusivement jusqu'à Pâques exclusivement, sont des jours de jeûne, les dimanches exceptés.

2o Il est permis de prendre, le matin de ces jours de jeûne, à peu près deux onces de pain, avec du thé, du café, ou un peu de chocolat.

3o Le repas principal, en ces jours, peut se prendre soit le midi, soit le soir.

4o C'est violer la loi du jeûne que de faire de la collation un repas entier. La quantité de nourriture prise à cette collation ne doit pas généralement dépasser huit onces.

ABSTINENCE

5o Les jours d'abstinence complète sont :

- a) Le mercredi des cendres et les trois jours suivants ;
- b) Tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines ;
- c) Le dimanche des rameaux et les six autres jours de la semaine sainte.

6o L'usage de la viande est permise tous les autres dimanches du carême.

7o Il est aussi permis à ceux qui ne sont pas soumis à

la loi du jeûne de manger gras, aux trois repas, les lundis, mardis et jeudis des cinq premières semaines.

80 Ces mêmes jours, c'est-à-dire les lundis, mardis et jeudis des cinq premières semaines, ceux qui sont tenus au jeûne ne doivent faire qu'un seul repas en gras.

90 Cependant le soir de ces jours, ceux-là mêmes qui jeûnent peuvent manger la soupe grasse qui serait restée du dîner.

PREPARATION DES ALIMENTS

100 Il est permis, tous les jours d'abstinence sans exception :

a) De faire frire du poisson ou des œufs avec de la graisse ou même du gras de lard ;

b) De faire bouillir du gras de lard dans la soupe, ou d'y mettre de la graisse ou du saindoux ;

c) De faire bouillir de la pâte dans la graisse, ou de faire entrer de la graisse dans la confection des pâtisseries ;

d) De se servir, en général, dans la préparation des aliments maigres du gras de lard, de bœuf, de mouton, de poulet, ou autres volailles.

110 Aux jours où le gras est permis, même le dimanche, il est défendu de faire usage de poisson ou d'huîtres et de viande au même repas. Cette loi s'étend à ceux qui seraient dispensés de la loi du jeûne ou de l'abstinence.

DISPENSE

120 Toutes les personnes qui croiraient avoir des motifs légitimes de s'abstenir de l'un ou de l'autre de ces règlements, devront les exposer soit à leur curé, soit à leur confesseur, lesquels sont autorisés à accorder, dans chaque cas particulier, les dispenses qu'ils jugeront nécessaires.

CHRONIQUE

L'entente doctrinale chez les protestants

L'ÉVÊQUE anglican de Londres vient encore de grouper autour de la Table ronde, nous apprend le *Tablet*, les membres de la haute et de la base Eglise, en vue d'arriver à une entente au moins sur quelques points essentiels.

En dépit de ses efforts, l'unité doctrinale restera un rêve irréalisable dans le sein du protestantisme.

L'année dernière, il s'agissait de savoir si le corps et le sang du Christ sont présents sur l'autel après la consécration. Or, trois groupes se formèrent immédiatement : les uns affirmant la transsubstantiation, les autres la niant, et une opinion moyenne se prononçant pour la présence réelle, mais sans disparition du pain et du vin. Chercher à grouper deux factions, à fondre deux parties, et aboutir à en fonder un de plus, n'est pas précisément un succès.

Toutefois la tentative a été renouvelée. Il s'agissait cette année de la *confession*.

L'évêque anglican n'a pas pris part personnellement aux réunions. C'est le révérend Wace qui a été élu président. On remarquait parmi les assistants le chanoine Aitken, de Norwich, le révérend Benson, le chanoine Body, de Durham, lord Halifax et madame Margaret, professeur de théologie à l'Université de Cambridge.

En dépit de cet aimable féminisme, la conférence n'a pas abouti, et chacun est reparti probablement avec ses opinions antérieures. On garde le secret sur ce qui s'est passé dans les séances, et on a jugé bon de n'en pas communiquer le détail à la presse. Si cependant on en espérait le moindre résultat favorable, on ne manquerait pas de le publier.

Nécrologe des missionnaires

Pendant que les sectes protestantes s'épuisent ainsi en vaines discussions, et ne parviennent qu'à mettre davantage en relief ces *variations* dont les accusait l'éloquent Bossuet, l'Église catholique, toujours une et sainte, poursuit son œuvre de salut et de régénération. On la persécute de mille façons diverses ; mais sa force de résistance et d'expansion demeure indéfectible, victorieuse de tous les assauts ! On verse le sang de ses apôtres, ses missionnaires succombent sous le poids des labeurs, mais les vides sont comblés partout et sans retard.

La liste des missionnaires morts sous toutes les latitudes, que publient cette année les *Missions Catholiques*, est particulièrement longue et chargée. Elle ne comprend pas moins de 171 noms, dont 9 évêques et 162 prêtres.

Quatre de ces évêques étaient français, NN. SS. Bulté, Guillon, Chausse et Buléon ; 3 italiens, NN. SS. Fantosati, Grassi et Fogolla ; 1 canadien, Mgr Meyer ; 1 hollandais, Mgr Hamer. Les 3 évêques italiens ont péri, massacrés par les Chinois ; Mgr Guillon, des Mission étrangères de Paris, a été massacré en Mandchourie ; Mgr Hamer a été brûlé vif en Mongolie ; Mgr Buléon, de la Congrégation du Saint-Esprit, a succombé à la fièvre jaune.

Les 162 missionnaires se répartissent comme suit, au point de vue des nationalités : 83 français — plus de la moitié du chiffre total — 8 alsaciens-lorrains, 17 italiens, 14 belges, 10 hollandais, 5 espagnols, 5 irlandais, 4 allemands, 3 canadiens, 3 chinois, 2 mexicains, 1 anglais, 1 autrichien, 1 luxembourgeois, 1 sénégalais, 1 syrien, 1 vénézuélien, 1 péruvien, 1 brésilien.

Sur ce nombre, 89 sont morts tragiquement : 15 Français,

8 Italiens, 2 Alsaciens-Lorrains, 2 Belges, massacrés par les Chinois, 1 Belge enterré vivant, 1 Belge blessé d'une balle sur le mur de défense, 2 Belges brûlés dans l'église avec leurs chrétiens par les Boxeurs, 3 Espagnols prisonniers des Philippins, morts des suites des mauvais traitements endurés, 1 Français noyé accidentellement, 1 Luxembourgeois mort en mer dans un cyclone, 1 Alsacien-Lorrain et 4 Français emportés par la fièvre jaune.

Les 86 Français et les 8 Alsaciens-Lorrains appartenaient aux sociétés ci-après : Missions étrangères de Paris, 40 ; Pères du Saint-Esprit, 18 ; Compagnie de Jésus, 14 ; Lazaristes, 8 ; Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs), 5 ; Missions africaines de Lyon, 3 ; Maristes, 2 ; Capucins, 1 ; Franciscains, 1 ; Dominicains, 1 ; Missionnaires du Sacré-Cœur, 1 ; Oblats de Marie, 1 ; Oblats de Saint-François de Sales, 1.

Le Père Jetté fait une découverte importante

Les travaux de nos missionnaires ne sont pas seulement profitables à l'extension du règne de Dieu sur la terre. Combien de services signalés rendus à la science, à l'histoire, à la civilisation, au commerce et à l'industrie, par ces hérauts du Christ !

Le fils de notre lieutenant gouverneur vient, par exemple, de faire une découverte dont la science ethnographique pourra tirer des conclusions précieuses.

Le Rév. Père Jetté, jésuite, que son ministère retient près du cercle polaire, au milieu des Indiens Nulato, a acquis une connaissance approfondie de leur langue.

Or il est arrivé qu'en écrivant à des confrères de sa compagnie, qui possèdent des maisons dans les plaines du Nouveau-Mexique, le Père Jetté cita quelques mots employés par les indigènes auprès desquels

il se dévoue, avec tant de zèle et d'abnégation. Chose curieuse, ces mots étaient identiques à ceux fournis par le vocabulaire des Apaches. Intrigués, les religieux se livrèrent à un examen approfondi et constatèrent l'existence d'un idiôme commun à deux peuples séparés par des centaines et des centaines de milles.

Communication de cette découverte a été faite par le Père Jean René, préfet apostolique de l'Alaska, au retour d'une tournée dans le Yukon inférieur.

Il faut déduire de là, concluent déjà les savants, que les indigènes du Nouveau-Mexique sont descendus du nord vers le sud, ce qui renforcerait l'hypothèse d'une origine asiatique, et confirmerait les données bibliques.

Appel en faveur des fidèles défunts

L'année sainte 1900, dont S. S. le Pape Léon XIII a étendu en 1901 les bienfaits au monde entier, a vu éclore une œuvre destinée à faire participer d'une façon extraordinaire les âmes du purgatoire aux bienfaits de la rédemption, si largement dispensés en ces jours de grâces.

La Pieuse Union de Jésus, Joseph et Marie, en faveur des âmes les plus abandonnées du purgatoire, érigée en l'église de Saint-Nicolas *in Arcione* à Rome, a pour objet d'enrôler le plus grand nombre possible de fidèles dans une sainte ligue, qui demeure comme un monument durable de l'année sainte et du solennel hommage à Jésus-Christ Rédempteur, au déclin du XIXème siècle et à l'aurore du XXème.

Adoptée par le comité romain du Solennel Hommage, enrichie de nombreuses indulgences et privilèges, encouragée par la bénédiction spéciale du Vicaire de Jésus-Christ à tous les associés, elle ne demande à ceux-ci qu'une seule contribution de 10 cents, pour la

célébration de messes en faveur des âmes abandonnées du purgatoire, et pour l'entretien du sanctuaire de Saint-Nicolas entièrement consacré au suffrage des saintes âmes.

L'appel que nous faisons est approuvé par Mgr l'archevêque de Montréal.

L'effort demandé est minime, le résultat à obtenir est immense. Pensons y et ne repoussons pas cet appel que les saintes âmes nous adressent au milieu de leurs souffrances : elles nous en seront reconnaissantes.

Toute personne qui, jusqu'à la fin de l'année 1902, recueillera cinquante noms et souscriptions d'associés recevra une médaille du Saint-Père.

Les noms, prénoms et souscriptions des personnes qui désirent s'associer à la Pieuse Union doivent être transmis à Mgr T'Serclaes, président du Collège Ecclésiastique Belge, rue du Quirinal, 26, à Rome (Italie), qui enverra en retour le livret contenant les statuts, privilèges et indulgences de la Pieuse Union.

S'adresser également à lui pour obtenir des listes de zélateurs destinées à l'inscription des noms et des appels de propagande, ainsi que pour les commandes au petit manuel, *le Perpétuel Secours*.

Montréal, le 12 février 1902.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 8 février 1902.

M. l'abbé Anaclet-Olivier Péliisson, du diocèse de Québec, décédé, était membre de la Société d'une messe.

M. l'abbé Joseph Durocher, du diocèse de Sherbrooke, décédé, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, ptre,
Chancelier.

AVIS OFFICIEL

LA confirmation dans les églises paroissiales de la ville et de la banlieue, ainsi que dans les collèges et les pensionnats, sera administrée du 15 avril au 15 mai.

Pour le jour et l'heure, messieurs les curés et aumôniers sont priés de s'entendre le plus tôt possible avec M. l'abbé Demers de l'archevêché.

PENSEES DE CAREME

NE reculez pas devant la peine : on peut souvent faire beaucoup plus qu'on ne se l'imagine.

Défiez-vous des mauvaises conversations : elles gâtent l'esprit comme le mauvais air infecte le corps de celui qui le respire.

Ayez grand soin de garder toujours la tranquillité du cœur, parce que Satan pêche dans l'eau trouble.

Parlez peu de vous-même : parler de soi est une chose aussi périlleuse que de marcher sur la corde.

Mettez en pratique ces deux mots précieux : souffrir et se taire, c'est là une voie et une règle courtes pour devenir en peu de temps parfait.

Remettez entre les mains de Dieu tout ce qui fait l'objet de votre sollicitude.

Ayez envers les pauvres un cœur compatissant et secourez-les avec amour suivant votre pouvoir.

Ne renvoyez pas à plus tard de faire le bien, car la mort ne tardera pas à venir.